

Avantages

- › performance écoénergétique supérieure aux normes
- › économies annuelles de 20 % sur la facture d'énergie
- › aide financière offerte au premier propriétaire et valeur ajoutée à la revente
- › aide financière doublée pour l'acheteur qui accède à la propriété pour une première fois
- › construction réalisée par des professionnels formés et certifiés
- › inspections en cours de construction
- › homologation gouvernementale reconnue
- › isolation supérieure
- › portes, fenêtres et enveloppe du bâtiment étanches et efficaces
- › qualité de l'air améliorée et confort accru à l'intérieur de l'habitation



**Pour une habitation
ultraperformante, exigez
l'homologation Novoclimat :
elle n'offre que des
avantages!**



Communiquez avec nous!
novoclimat.gouv.qc.ca
renseignements@teq.gouv.qc.ca
1 866 266-0008

**une habitation neuve alliant
confort,
performance
et durabilité**

Le cadre normatif du programme prévaut sur ce dépliant.



Novoclimat

pour la construction d'une habitation neuve à haute efficacité énergétique

De la cave au grenier, en passant par des portes et fenêtres plus efficaces, Novoclimat est la solution idéale pour une construction neuve plus **saine et confortable**.

Comparativement aux habitations ne respectant que les normes minimales de construction, les bénéfices écoénergétiques de Novoclimat procurent également des économies annuelles de 20 % sur la facture d'énergie.

novoclimat.gouv.qc.ca

Comment participer

Rien de plus simple :

- › laissez l'entrepreneur prendre en charge l'inscription au programme
- › choisissez dans votre région un projet de construction en voie d'homologation ou un entrepreneur certifié Novoclimat¹
- › demandez à votre entrepreneur d'ajouter l'option Novoclimat sur votre contrat de vente et d'inscrire le projet au programme **avant le début des travaux** de construction

Habitations admissibles

- › maison unifamiliale détachée, jumelée ou en rangée
- › maison usinée
- › bâtiments multilogements²

Pour être admissible, l'habitation doit être construite en totalité par un entrepreneur certifié Novoclimat et le projet doit être inscrit au programme **avant le début des travaux de construction**.

L'inscription avant le début des travaux est obligatoire

Aide financière²

- › **2 000 \$** pour le propriétaire de la maison
- › **4 000 \$** pour celui qui accède à la propriété pour la première fois
- › remise sur la prime d'assurance de la SCHL
- › rabais offert par certaines institutions financières sur le taux hypothécaire

Expertise garantie

- › entrepreneurs en construction et spécialistes en ventilation formés et certifiés
- › inspections gratuites effectuées par un spécialiste indépendant mandaté par le gouvernement
- › test d'infiltrométrie inclus, validant la qualité de l'étanchéité de l'habitation aux infiltrations d'air
- › homologation gouvernementale reconnue confirmant que l'habitation répond aux objectifs du programme

Si votre entrepreneur n'est pas certifié, invitez-le à devenir un ambassadeur Novoclimat : il bénéficiera lui aussi d'avantages.

1. La liste des maisons modèles à visiter est accessible au novoclimat.gouv.qc.ca et celle des constructeurs et professionnels certifiés l'est au bnq.qc.ca/novoclimat.

2. D'autres conditions et types d'aide s'appliquent aux multilogements. Visitez notre site Web pour connaître tous les détails.